Publish What You Fund Indice de transparence de l'aide 2013

Copyright Publish What You Fund 2013. Ces travaux, publiés au titre d'une licence Creative Commons Attribution 3.0, peuvent être librement reproduits, redistribués et réutilisés, en faisant mention de *Publish What You Fund*.

Publish What You Fund (Publiez ce que vous financez) désigne la campagne mondiale consacrée à la transparence de l'aide. Nos travaux ont pour objectif de mettre à disposition et de rendre accessible des informations complètes, opportunes et exploitables sur le financement du développement. Notre campagne cherche à fournir des renseignements utiles aux défenseurs de la société civile, aux parlementaires et aux fonctionnaires, tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays donateurs qui travaillent avec eux. Nous recevons un appui financier des Open Society Foundations, de la William and Flora Hewlett Foundation, de Christian Aid et de Save the Children.

Résumé Une tendance à l'ouverture

Cette année marque le cinquième anniversaire de la campagne consacrée à la transparence de l'aide. La transparence de l'aide est désormais perçue comme un pilier du développement – une condition indispensable pour promouvoir l'efficacité, la responsabilité et le changement social. Au cours des cinq dernières années, la disponibilité et l'ouverture de l'information sur les dépenses d'aide se sont progressivement améliorées. Il est de plus en plus reconnu que pour être transparente, l'information sur l'aide doit être exploitable; cette a dire elle doit être complète, accessible, actuelle, comparable et partagé ouvertement L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA, IATI en anglais) reste aujourd'hui la seule norme commune de publication de l'information sur l'aide qui remplisse tous ces critères propices à une pertinence accrue des données.

En 2013, certains des pourvoyeurs d'aide les plus importants et les plus influents ont réaffirmé leur engagement envers la transparence et commencé à publier une plus grande quantité d'informations dans des formats plus exploitables. Le rapport du Panel de haut niveau sur l'Agenda pour le développement post-2015 a réclamé une « révolution des données » et proposé à cet effet le lancement d'une nouvelle initiative internationale. En juin 2013, les membres du G8 ont convenu de mettre en œuvre l'IITA, et la France a annoncé il y a peu son intention de commencer dès 2014 à veiller au respect de la norme IITA dans ses publications. Pour pouvoir concrétiser une telle révolution des données, il est désormais impératif que ces engagements politiques se traduisent par une mise en œuvre effective.

Depuis sa version pilote de 2011, l'Indice de transparence de l'aide est devenu la norme en vigueur dans le secteur pour évaluer l'état de la transparence de l'aide parmi les principaux donateurs mondiaux tout en encourageant des progrès et en les responsabilisant sur cette question. Le processus de collecte des données employé pour l'Indice a lui aussi évolué sur cette période, avec l'introduction en 2013 d'un outil de suivi de la transparence de l'aide, l'Aid Transparency Tracker, une plate-forme en ligne de collecte de données. Le Tracker se compose de trois éléments : un outil automatisé d'évaluation de la qualité des données ; un outil d'enquête en ligne ; et un outil d'échéancier de la mise en œuvre de l'IITA. Il met en évidence les informations que les donateurs se sont engagés à publier, ainsi que celles qu'ils publient à l'heure actuelle.

« Plus » ne suffit pas

Bien que des progrès aient été réalisés ces quelques dernières années, il ne suffit pas d'encourager les organisations à uniquement publier des données – nous devons désormais nous pencher sur la pertinence de ces données. Par exemple, il est certes plus transparent de publier des informations au format PDF que de ne pas en publier du tout, mais les informations ne sont pas forcément très exploitables s'il est difficile d'y accéder, de les analyser et de les réutiliser. À l'inverse, les entités qui publient des données dans le registre de l'IITA organisent et publient leurs données de manière plus cohérente, surtout au niveau des activités dans le cadre de projets d'aide au développement. .C'est la raison pour laquelle on peut affirmer que le format, la qualité et la comparabilité des informations sont des critères tout aussi importants que leur niveau de diffusion et leur disponibilité.

De plus en plus d'organisations prennent conscience de la valeur que représentent des données comparables. Le principe fondamental selon lequel l'information sur l'aide doit être tenue à la disposition du public dans des formats accessibles et simples d'utilisation est désormais reconnu comme un élément crucial du développement international – depuis les débats autour des Objectifs du Millénaire pour le développement post-2015 jusqu'aux centaines d'engagements qu'ont pris les pays participant à l'*Open Government Partnership* (OGP, Partenariat pour un gouvernement transparent). En publiant dans le registre de l'IITA, les organisations fournissent sous un format standardisé et comparable des données d'actualité exploitables et plus pertinentes puisqu'elles peuvent être comparées entre donateurs, entre secteurs, entre pays, ou les trois.

Une nouvelle méthodologie pour de nouveaux défis

L'Indice de transparence de l'aide 2013 emploie une méthodologie révisée qui tient compte des changements intervenus dans le domaine de la transparence de l'aide et, par conséquent, de la nécessité de mieux évaluer la qualité des données publiées. Ainsi, cette année, le processus de collecte des données et certains indicateurs sont quelque peu différents, et l'attribution de points prend en compte le format des données. Sur les 39 indicateurs utilisés, trois concernent l'engagement global des organisations envers la transparence de l'aide – par exemple la qualité de leur législation en matière de liberté de l'information ou des portails qui permettent d'accéder aux données –, tandis que les 36 autres portent sur les informations spécifiques que les donateurs publient. L'accessibilité de l'information est prise en compte, par conséquent plus l'information est ouverte et comparable, plus sa valeur est élevée.

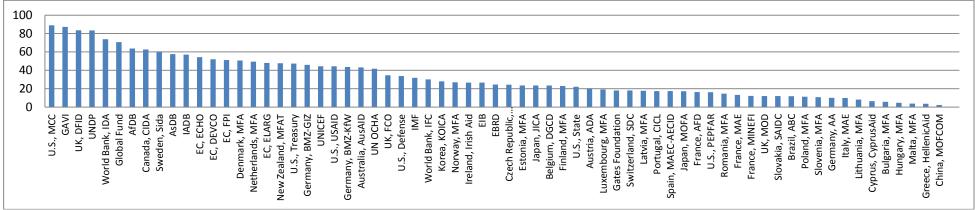
Cette année, la structure des points donnés au titre de l'Indice est très claire: plus les données sont publiées dans un format exploitable, plus nous attribuerons de points. Cela signifie que les organisations incluses dans l'Indice disposent de moyens explicites d'améliorer la transparence de leur aide et d'améliorer leurs notes. En clair, les organisations qui ne publient pas l'information sous un format ouvert, comparable, exploitable par ordinateur devraient commencer à le faire. Toutes les organisations ont besoin d'améliorer l'exhaustivité de leurs données et d'en promouvoir l'accès et l'utilisation. Enfin, comme lors des années précédentes, le degré d'actualité est un critère clé – l'Indice n'attribue une bonne note que si les données ont été publiées au cours des 12 derniers mois.

Résultats

Tableau 1. Transparence de l'aide en 2013

Très bon	Bon	Assez bon	Médiocre	Très médiocre
(notes entre 80 et 100 %)	(notes entre 60 et 79 %)	(notes entre 40 et 59 %)	(notes entre 20 et 39 %)	(notes entre 0 et19 %)
1. U.S., MCC (88,9 %)	5. World Bank, IDA (73,8 %)	10. AsDB (57,6 %)	26. UK, FCO (34,7 %)	42. Luxembourg, MFA (19,2 %)
2. GAVI (87,3 %)	6. Global Fund (70,6 %)	11. IADB (57,1 %)	27. U.S., Defense (33,7 %)	43. Gates Foundation (18,1 %)
3. UK, DFID (83,5 %)	7. AfDB (63,7 %)	12. EC, ECHO (54,2 %)	28. IMF (31,8 %)	44. Switzerland, SDC (18,1 %)
4. UNDP (83,4 %)	8. Canada, CIDA (62,6 %)	13. EC, DEVCO (52,1 %)	29. World Bank, IFC (30,1 %)	45. Latvia, MFA (17,8 %)
	9. Sweden, Sida (60,4 %)	14. EC, FPI (51,1 %)	30. Korea, KOICA (27,9 %)	46. Portugal, CICL (17,4 %)
		15. Denmark, MFA (50,7 %)	31. Norway, MFA (26,9 %)	47. Spain, MAEC-AECID (17,4 %)
		16. Netherlands, MFA (49,4 %)	32. Ireland, Irish Aid (26,7 %)	48. Japan, MOFA (17,2 %)
		17. EC, Enlargement (48,1 %)	33. EIB (26,6 %)	49. France, AFD (16,3 %)
		18. New Zealand, MFAT (47,8 %)	34. EBRD (24,5 %)	50. U.S., PEPFAR (16,1 %)
		19. U.S., Treasury (47,4 %)	35. Czech Republic, CzDA (24,4 %)	51. Romania, MFA (14,8 %)
		20. Germany, BMZ-GIZ (45,9 %)	36. Estonia, MFA (23,6 %)	52. France, MAE (13,3 %)
		21. UNICEF (44,3 %)	37. Japan, JICA (23,5 %)	53. France, MINEFI (12,2 %)
		22. U.S., USAID (44,3 %)	38. Belgium, DGCD (23,4 %)	54. UK, MOD (12.0 %)
		23. Germany, BMZ-KfW (43,7 %)	39. Finland, MFA (23.0 %)	55. Slovakia, SAIDC (12.0 %)
		24. Australia, AusAID (43,1 %)	40. U.S., State (22,1 %)	56. Brazil, ABC (11,8 %)
		25. UN OCHA (41,7 %)	41. Austria, ADA (20,4 %)	57. Poland, MFA (11,3 %)
				58. Slovenia, MFA (10,8 %)
				59. Germany, AA (10.0 %)
				60. Italy, MAE (10.0 %)
				61. Lithuania, MFA (8,2 %)
				62. Cyprus, CyprusAid (6,5 %)
				63. Bulgaria, MFA (5,7 %)
				64. Hungary, MFA (4,7 %)
				65. Malta, MFA (3,8 %)
				66. Greece, HellenicAid (3,6 %)
				67. China, MOFCOM (2,2 %)





Résultats

Les résultats 2013 démontrent qu'il existe un grand groupe d'organisations qui publie de nombreuses informations exploitables sur ses activités en cours dans le cadre de projets d'aide au développement. L'agence la plus performante est la *Millenium Challenge Corporation* (MCC) américaine, qui obtient une note de 88,9 %, tandis que la Chine occupe la dernière place avec seulement 2,2 %. En tête de classement, la MCC (88,9 %), GAVI (87,3 %), le DFID britannique (83,5 %) et le PNUD (83,4 %) obtiennent tous une note qui dépasse d'au moins 10 % celle du plus gros donateur suivant. La note moyenne pour toutes les organisations, soit 32,6 %, est comparativement basse, 25 organisations obtenant moins de 20 %. Comme lors des années précédentes, ce sont en général les grandes organisations qui obtiennent les meilleurs résultats. L'ensemble des organisations multilatérales a tendance à décrocher une meilleure note que celui des organisations bilatérales, bien que les résultats au sein de chacun de ces groupes soient très variables.

Plusieurs organisations, dont la Banque Africaine de Développement, le Canada, l'Office humanitaire de la Commission européenne, la Direction générale Élargissement de la Commission européenne, le Service for Foreign Policy Instruments (FPI) de la CE, GAVI, l'Allemagne, le PNUD, l'UNICEF, la MCC américaine et le Trésor américain, ont réalisé d'importants progrès en 2013. Elles ont publié d'avantage d'informations dans des formats accessibles et exploitables tels que IATI XML ou CSV, se classant ainsi devant les organisations qui n'ont pas apporté de modifications significatives à la quantité d'informations qu'elles publient, ou qui les publient sous des formats moins exploitables, par exemple sur des sites internet ou au format PDF. Les 27 agences les mieux classées publient toutes au moins certaines informations au format IATI XML. Certaines organisations obtiennent une note médiocre, car elles ne publient pas suffisamment d'informations d'actualité ou exhaustives au format IATI XML ou dans d'autres formats.

Les promesses qui ont été faites en matière de transparence ne sont pas faciles à remplir. Le défi consiste aujourd'hui à enclencher un cercle vertueux conjuguant une utilisation accrue et une meilleure qualité des données. Une large utilisation de l'information sur l'aide est susceptible d'encourager les donateurs à améliorer la diversité et la qualité de leurs publications. Tous les acteurs du développement continuent d'avoir pour objectif de comprendre comment et pourquoi ces données sont utilisées ; pour réellement faire avancer les choses, il s'agira de coopérer plus étroitement avec divers partenaires.

Conclusions

Conclusion A : Les organisations qui arrivent en tête du classement de l'Indice publient aujourd'hui de grandes quantités d'informations accessibles, comparables, complètes et opportunes sur l'aide qu'elles fournissent.

- Ce groupe fait preuve d'un véritable engagement politique à l'égard des promesses faites à Busan concernant la publication dès 2013 d'informations selon une norme ouverte commune.
- Au cours des 12 derniers mois, la quantité d'information publiée dans les formats les plus exploitables a considérablement augmenté; de plus, pour la première fois, tous les champs de l'IITA sont utilisés.
- Plusieurs donateurs multilatéraux et bilatéraux ont publié pour la première fois des données au format IATI XML, notamment quatre agences américaines, trois départements de la Commission européenne, la Banque africaine de développement, l'UNICEF, l'Allemagne, le Danemark et la Nouvelle-Zélande.

Conclusion B : L'utilité de l'information mise à disposition reste mitigée – une partie est obsolète ou présentée sous des formats peu pertinents.

- Bien qu'une quantité bien plus importante d'information soit désormais publiée, elle n'est pas toujours accessible et comparable, car elle est souvent enfouie dans des fichiers PDF ou sur des sites Internet sur lesquels il est difficile de naviguer. Si elle n'est pas publiée dans des formats exploitables par ordinateur, l'information reste difficile à comparer et à utiliser.
- Certaines des informations publiées dans le registre de l'IITA ne contiennent rien de nouveau il s'agit tout bonnement de données historiques converties. Cela signifie qu'elles sont obsolètes et qu'aucune nouvelle information n'a été ajoutée sur les activités en cours ou à venir.
- L'information qui présente une valeur ajoutée par exemple la localisation à l'échelon sous-national, les documents budgétaires, les conditions, les évaluations des impacts et les résultats de l'aide n'est que trop rarement publiée.

Conclusion C : De nombreuses organisations devraient se montrer plus ambitieuses et faire preuve d'un engagement politique pour remplir leurs obligations internationales en matière de transparence.

- La note moyenne de l'Indice n'est que de 32,6 %. Cela signifie que la majorité de l'information sur l'aide n'est toujours pas publiée de manière standardisée et opportune— deux qualités essentielles pour garantir la pertinence de l'information.
- Une trop grande partie de l'information publiée est clairsemée pour être exploitable, l'information doit être publiée de manière cohérente pour tous les activités.

• La majorité des organisations qui se classent dans les catégories « médiocre » et « très médiocre » se sont engagées à mettre en œuvre la norme commune de Busan. Pour pouvoir atteindre une mise en œuvre intégrale d'ici la fin 2015, il est impératif qu'elles multiplient leurs efforts au cours des 12 prochains mois afin de rattraper leur retard.

Recommandations

Recommandation A : Tous les acteurs du développement doivent accroître la quantité d'informations qu'ils publient sur le registre de l'IITA.

- L'information doit être publiée de manière cohérente pour toutes les activités en cours et prévus.
- Tous les champs de l'IITA doivent être renseignés. Cela signifie collecter et publier de nouvelles informations, par exemple sur les résultats, la traçabilité, la géolocalisation et les prévisions.
- Les données financières ne suffisent pas. Des détails et des documents sur les objectifs, la conception et les résultats des différentes activités sont tout aussi importants.

Recommandation B : Les organisations doivent améliorer la qualité de leurs données pour que celles-ci soient plus exploitables.

- L'information doit être fournie dans un laps de temps opportun. Des mises à jour trimestrielles sont appréciables ; des mises à jour mensuelles sont idéales. L'automatisation de la publication fait qu'il devient aisé et peu onéreux de publier fréquemment des données dans le registre de l'IITA en utilisant les informations répertoriées dans les systèmes internes des organisations.
- La publication doit être totalement conforme à la norme de l'IITA pour garantir la comparabilité totale de l'information d'une organisation à une autre.
- D'une manière générale, les organisations doivent améliorer leurs systèmes d'enregistrement des données afin de collecter des informations plus nombreuses et de meilleure qualité dans un format structuré. L'intégration de l'IITA dans les systèmes de gestion de l'information fait qu'il sera plus facile de « publier une seule fois et d'utiliser souvent » à des fins à la fois internes et externes.

Recommandation C : Tout le monde a quelque chose à gagner des données IITA.

- Lorsqu'ils planifient de nouveaux projets et programmes, les acteurs du développement peuvent accroître leur efficacité s'ils utilisent leurs propres données IITA ainsi que celles publiées par d'autres organisations.
- Les gouvernements bénéficiaires devraient se servir des données IITA dans leurs systèmes de gestion de l'information sur l'aide et dans le cadre de leurs processus décisionnels et budgétaires.
- Les organisations devraient améliorer leurs portails d'information et y intégrer leurs propres données IITA ainsi que celles d'autres organisations pour permettre aux citoyens d'accéder à l'information sur l'aide et de faire des comparaisons.

États membres de l'Union européenne (UE): En tant que groupe, les États membres de l'UE affichent des résultats médiocres, obtenant une moyenne de 23 % seulement, par rapport à la moyenne de 31 % qu'obtiennent les organisations bilatérales non UE (en tenant compte uniquement des principales agences d'aide). Les États membres de l'UE représentent 22 % du volume total de l'aide apportée par les agences incluses dans l'Indice et comprennent plusieurs gros prestataires d'aide. Seuls cinq des 27 États membres de l'UE (Royaume-Uni, Suède, Danemark, Pays-Bas et Allemagne) figurent dans les trois catégories les mieux classées. La majorité des États membres de l'UE se situent dans la catégorie « très médiocre ». Il s'agit là de diverses agences de grande et de petite taille. En tout, huit États membres de l'UE – l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède – publient des données dans le registre de l'IITA, dans certains cas pour plusieurs agences ou ministères – notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède. Bien que l'Espagne et la Finlande publient des données IITA, elles n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration de l'Indice car ces données ne sont pas d'actualité. Certains États membres de l'UE dont les budgets consacrés à la coopération au développement sont restreints – l'Estonie, la Lettonie et la République tchèque – ont commencé à publier des informations sur leurs activités dans le cadre de projets d'aide au développement dans des formats exploitables par ordinateur, notamment CSV ou Excel.

-

¹ La Croatie n'est pas comprise dans cette analyse car la collecte de données avait démarré avant que la Croatie ne devienne membre de l'UE le 1^{er} juillet 2013.

France

Tout comme en 2012, l'Indice 2013 a permis d'évaluer la transparence des trois principales organisations responsables de l'aide au développement en France : l'Agence française de développement (AFD), principal organisme d'exécution ; le ministère des Affaires étrangères (MAE) ; et le ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI). Plusieurs autres ministères et agences sont chargés de la gestion de montants moindres consacrés à la coopération internationale et/ou à l'aide publique au développement (APD).

- La France n'est pas signataire de l'IITA mais elle a annoncé qu'elle commencerait à la mettre en œuvre en 2014.
- Elle a avalisé l'accord de Busan et s'est engagée à mettre en œuvre la norme commune de Busan, dont l'IITA est un élément clé. La France a publié un échéancier de mise en œuvre de la norme commune en janvier 2013 (il a été modifié en juillet 2013 pour inclure le MINEFI), qui ne comprend toutefois pas pour l'instant de plan explicite de mise en œuvre de l'IITA.
- Une plate-forme nationale dédiée aux données ouvertes **data.gouv.fr** est dirigée par Etalab, sous les auspices du bureau du Premier ministre. Ce portail interministériel publie des informations relatives à l'administration publique sous différents formats bruts et réutilisables. Courant 2013, le MAE et le MINEFI ont publié sur cette plate-forme, certaines de leurs données relatives à l'APD.
- En juin 2013, la France a pris un engagement présidentiel, aux côtés de tous les pays du G8, à l'égard de la mise en œuvre de la norme commune de Busan, y compris de l'IITA et du Système de notification des pays créanciers du CAD d'ici 2015.

En juillet 2013, le Comité interministériel français de la coopération internationale et du développement (CICID) a annoncé que la transparence faisait partie des principales priorités de sa nouvelle politique de développement. Le CICID a présenté un certain nombre de mesures contraignantes pour chaque ministère participant à la mise en œuvre de l'APD, l'objectif étant d'améliorer la transparence et la responsabilité de cette aide. Parmi ces mesures figurent les suivantes : publication sur le site data.gouv.fr d'ici la fin 2015 de données plus complètes et plus actuelles sur l'aide ; révision et simplification des documents de responsabilité dont se servent les parlementaires et les organisations de la société civile ; publication en 2014 des données sur l'aide relatives à certains pays prioritaires conformément à la norme de l'IITA ; et lancement d'un projet pilote d'information des citoyens sur l'aide au Mali.

La France obtient de mauvais résultats pour l'Indice, les trois organisations se classant dans la catégorie « très médiocre » et affichant des scores largement en dessous de la moyenne des autres grands donateurs bilatéraux tels que l'Allemagne, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. Ces mauvais résultats sont dus au fait que les trois agences – l'AFD, le MAE et le MINEFI – ont publié très peu d'informations au niveau des activités. Aucun de ces organismes ne publie de données financières ou de performance de manière systématique concernant ses activités. Par ailleurs, le MAE et le MINEFI affichent de mauvais résultats concernant les informations de base et de classification se rapportant aux activités. La France et le Japon sont les plus gros donateurs bilatéraux à n'avoir toujours pas publié d'informations au format IATI XML.

Recommandations

- La France devrait adhérer à l'IITA et commencer à publier ses données sur l'aide pour certains pays prioritaires conformément à la norme de l'IITA début 2014.
- Le « projet pilote » sur la transparence de l'aide au Mali devrait s'appuyer sur les données de l'IITA en vue de l'élaboration d'un portail pays de l'IITA consacré au Mali en coordination avec le gouvernement malien et d'autres donateurs importants de ce pays.

- Elle devrait ensuite réviser d'ici la mi-2014 son échéancier de mise en œuvre afin d'y intégrer des plans ambitieux pour accroître la quantité d'informations qu'elle publie dans le registre de l'IITA concernant tous les projets d'aide menés dans tous les pays. Cela permettra à la France de tenir son engagement à l'égard d'une publication intégrale du composant IITA de la norme commune de Busan d'ici la fin 2015.
- Le gouvernement devrait veiller à inclure ses engagements envers la transparence dans la future Loi d'orientation et de programmation (LOP) sur la politique de développement. Ceci permettrait d'assurer un soutien politique et financier à la production pérenne de données de qualité sur l'aide française, en vue d'une utilisation interne et externe.
- La France devrait envisager d'adhérer à l'Open Government Partnership, qui regroupe actuellement 17 États membres de l'UE. Cela lui permettrait de partager, avec ses homologues de l'UE et ses partenaires bénéficiaires de l'aide française, les meilleures pratiques dans le domaine des stratégies dédiées à la transparence des données et des gouvernements.

Agence française de développement

L'AFD est chargée de la gestion de la majorité de l'aide bilatérale française accordée dans le cadre de projets.

L'AFD n'a pas encore publié d'informations sur le registre de l'IITA mais ses données devraient être incluses en 2014 dans la publication pilote ordonnée par le CICID. Considérée à la fois comme une agence publique et une institution financière de développement, elle fait l'objet de certaines restrictions juridiques relatives au secret bancaire. L'AFD a publié en 2007 une politique de transparence dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale des entreprises.² Elle est en train de définir sa stratégie de développement (COM : Contrat d'objectifs et de moyens) pour la période 2014–2017.

L'AFD se classe 31^{ème} sur 49 organisations bilatérales et elle obtient la meilleure place des trois organisations françaises. La catégorie « planification des organisations » est la seule dans laquelle l'AFD affiche des résultats relativement bons, ses notes concordant avec la moyenne de l'Indice. Cependant, des progrès restent à faire dans le domaine de l'information financière de l'organisation, surtout concernant les budgets prévisionnels de l'organisation. L'AFD est la seule agence française à publier des budgets prévisionnels pour les pays bénéficiaires.

La note globale de l'AFD a diminué à cause du manque de cohérence de l'information qu'elle publie au niveau des activités dans le cadre de projets d'aide au développement, domaine dans lequel les données semblent incomplètes. Bien que l'AFD dispose d'une base de données contenant des renseignements sur nombre de ses activités, y compris des documents connexes, cette base de données ne semble pas inclure de liste exhaustive de toutes les activités de l'AFD, ce qui explique la mauvaise note (inférieure à 7 %) qu'obtient l'Agence. Elle n'obtient aucune note dans la catégorie « information financière et de performance sur les projets » et obtient une note pour un seul indicateur dans chacun des sous-groupes au niveau des activités concernant l'information de base et de classification. Sur les 22 indicateurs pour lesquels le format est pris en compte, l'AFD ne publie aucune information de manière systématique sous un format exploitable par ordinateur.

Recommandations

- L'AFD devrait veiller à inclure les engagements du G8 et du CICID envers la transparence de l'aide dans le COM 2014-2017.
- Elle devrait coopérer avec le MAE et le MINEFI en vue d'une publication début 2014 de l'information IITA pour les pays bénéficiaires prioritaires. Elle devrait ensuite réviser d'ici la mi-2014 son échéancier de mise en œuvre afin d'y intégrer des plans ambitieux pour accroître la quantité d'informations qu'elle publie dans le registre de l'IITA concernant tous les projets d'aide menées dans tous les pays. Cela permettra à la France de remplir son engagement à l'égard d'une publication intégrale du composant IITA de la norme commune de Busan d'ici la fin 2015.
- L'AFD devrait coopérer avec les bénéficiaires, les institutions financières de développement et l'IITA en vue d'élaborer des conseils spécifiques et des meilleures pratiques relatives aux dérogations minimales liées à l'obligation de publication en cas de secret bancaire.
- L'AFD devrait fournir dans sa base de données une liste exhaustive de tous ses projets.

_

² http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/RSE/pdf/2-Politique %20transparence %20- %20version %20internet.pdf

Ministère de l'Économie et des Finances

La DG Trésor du MINEFI est chargée d'une partie de l'aide bilatérale (notamment en matière d'allègement de la dette) et des contributions apportées aux IFI. Elle a également pour mission de transmettre à l'OCDE des données sur l'APD de la France.

Le MINEFI n'a pas encore publié d'informations sur le registre de l'IITA mais ses données devraient être incluses en 2014 dans la publication pilote ordonnée par le CICID. Il n'a pas publié de politique de transparence spécifique.

Le MINEFI obtient une note de 12,2 % et se classe ainsi dans la catégorie « très médiocre ». Il est 35^{ème} sur 49 organisations bilatérales et occupe la dernière place sur les trois organisations françaises. Il ne publie pas systématiquement d'informations au niveau des activités dans le cadre de projets d'aide au développement. Il n'obtient une note que dans la catégorie « contrats et soumissions », qui n'est pas évalués activité par activité. Bien que le MINEFI ait commencé à publier des informations au niveau des activités sur data.gouv.fr, cette information n'est pas à jour et n'a donc pas pu être prise en compte pour les besoins de l'Indice. Le MINEFI obtient de meilleurs résultats dans la planification au niveau de l'organisation, obtenant une note pour tous les indicateurs à l'exception de la stratégie pays. Cependant, il ne publie pas les budgets prévisionnels des pays bénéficiaires au niveau de l'organisation.

Recommandations

- Le MINEFI devrait coopérer avec le MAE et l'AFD en vue d'une publication début 2014 de l'information IITA pour les pays bénéficiaires prioritaires.
- Il devrait ensuite réviser d'ici la mi-2014 son échéancier de mise en œuvre afin d'y intégrer des plans ambitieux pour accroître la quantité d'informations qu'il publie dans le registre de l'IITA concernant tous les projets d'aide menés dans tous les pays. Cela permettra à la France de remplir son engagement à l'égard d'une publication intégrale du composant IITA de la norme commune de Busan d'ici la fin 2015.

Ministère des Affaires étrangères

Le MAE est responsable d'une partie de l'aide multilatérale et bilatérale française. Certaines compétences opérationnelles ayant été transférées du MAE à l'AFD, le MAE gère désormais principalement les « Fonds de solidarité » de la France, les projets d'aide humanitaire et alimentaire et les fonds dédiés à la « gouvernance démocratique ».

Le MAE n'a pas encore publié d'informations sur le registre de l'IITA mais ses données devraient être incluses en 2014 dans la publication pilote ordonnée par le CICID. Il n'a pas publié de politique de transparence spécifique.

Le MAE obtient 13,3 % et se place ainsi dans la catégorie « très médiocre ». Il se classe 34^{ème} sur 49 agences bilatérales et arrive en 2^{ème} position sur les trois organisations françaises. Bien que le MAE ait récemment ajouté trois ensembles de données sur son site Internet – Fonds d'urgence humanitaire 2012, Fonds de solidarité prioritaire 2012 et aide alimentaire 2012 –, ceux-ci représentent moins d'un dixième de la valeur des dépenses totales signalées pour le MAE en 2011. Même en tenant compte d'un écart entre les dépenses de 2011 et de 2012, ces ensembles de données ne semblent pas complets, ce qui explique le mauvais résultat qu'obtient le ministère au niveau des activités dans le cadre de projets d'aide au développement. Certes, il publie certains documents d'activités mais ne publie pas de manière cohérente d'autres informations au niveau des activités pour tous ses projets d'aide au développement. Le MAE ne publie pas de budgets prévisionnels pour les pays bénéficiaires.

Recommandations

- Le MAE a la faculté de jouer un rôle clé dans la promotion de l'utilisation des données IITA au niveau des pays en coopérant avec d'autres donateurs et le gouvernement du Mali afin de développer un portail pays de l'IITA qui permette de suivre les flux d'aide et de développement vers ce pays.
- Il devrait coopérer avec l'AFD et le MINEFI en vue d'une publication début 2014 de l'information IITA pour les pays bénéficiaires prioritaires. Il devrait ensuite réviser d'ici la mi-2014 son échéancier de mise en œuvre afin d'y intégrer des plans ambitieux pour accroître la quantité d'informations qu'il publie dans le registre de l'IITA concernant tous les projets d'aide menés dans tous les pays. Cela permettra à la France de remplir son engagement à l'égard d'une publication intégrale du composant IITA de la norme commune de Busan d'ici la fin 2015.